

Bilan de la crise aviaire : "Le Gers a joué très collectif", analyse le préfet du Gers, Pierre Ory

Le préfet du Gers entouré des présidents de la Chambre d'agriculture, Henri-Bernard Cartier, et de la CCI, Michel Doligé, a évoqué le bilan des 10 mois de la crise aviaire



Bilan de la crise aviaire : "Le Gers a joué très collectif", analyse le préfet du Gers, Pierre Ory

A l'issue des dix mois de crise que vient de connaître la filière gras suite à la grippe aviaire, le préfet du Gers Pierre Ory, vient de réunir en préfecture le comité de pilotage et de suivi de l'influenza aviaire pour en établir un bilan. « Une crise qui a été gérée de façon exemplaire, analyse le Préfet, avec le gouvernement qui a réagi devant l'urgence et avec aussi la mobilisation des différentes chambres consulaires et des collectivités départementales et régionales. Mais gardons à l'esprit que la crise n'est pas terminée, ayons une vigilance extrême car ici et là il y a des foyers pathogènes. Cette crise nous amènera à construire un nouveau modèle de bio-sécurité chez les éleveurs et autres intervenants de la filière. On peut sortir plus forts d'une crise et celle-ci va nous permettre de renforcer la filière ».

Et Pierre Ory de détailler la gestion de cette crise qui se déroula du 5 décembre 2015 au 15 septembre 2016, date de la levée de la zone de restrictions. Il s'agissait de rappeler le contexte (le département du Gers compte 859 élevages de palmipèdes soit 1436 ateliers), la mobilisation des services de l'État (DDCSPP, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), les dispositifs d'indemnisation mobilisés pour les pertes économiques d'éleveurs et accouveurs, et des dispositifs de soutien pour les entreprises de l'aval.

Récapitulatif des indemnisations et des aides

Indemnisation des foyers gersois à hauteur de 887 229 euros

Indemnisation des producteurs de palmipèdes (406 dossiers ont été déposés) à hauteur de 12 millions d'euros, 6 millions d'euros ont été versés aux éleveurs, le deuxième acompte sera versé fin 2016.

Indemnisation du maillon sélection-accoupage pour six dossiers dans le Gers pour un montant de 1 559 000 euros avec prise en charge de 95%.

Indemnisation des producteurs d'autres volailles, 5 millions d'euros au niveau national mais le dispositif n'est pas encore notifié.

Dispositifs de soutien pour les entreprises de l'aval, dans le Gers deux entreprises ont sollicité l'avance remboursable pour un montant de 90 000 euros.

Aide à l'activité partielle, 300 000 heures d'activité partielle autorisées dans le Gers (860 salariés d'une centaine d'entreprise) pour un montant de plus de 2 millions d'euros. A fin septembre 2016, 110 466 heures ont été indemnisées pour un montant total versé de 846 703 euros.



Le comité de pilotage et de suivi de l'influenza aviaire.